

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **COMMUNES DE BASSE-GOULAIN, DIVATTE-SUR-LOIRE, LA CHAPELLE-HEULIN ET SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES**

### **MISE EN PLACE DE 54 DISPOSITIFS RÉCEPTEURS DES EAUX DE RUISSELLEMENT POUR LA RÉCUPÉRATION DE SABLE SUR DES PARCELLES MARAÎCHÈRES DU BASSIN DE LA GOULAIN**

Par arrêté préfectoral n°2025/UPAF/013 en date du 21 février 2025, une enquête publique est ouverte pendant 17 jours consécutifs, du lundi 17 mars 2025 à 09h00 au mercredi 02 avril à 17h00 inclus dans les mairies précitées, portant sur la demande de déclaration d'intérêt général valant déclaration au titre de la loi sur l'eau des travaux pour le projet susmentionné.

Les communes incluses dans le périmètre du projet sont les suivantes : Basse-Goulaine, Divatte-sur-Loire, Haute-Goulaine, La Chapelle-Heulin, La Haye-Fouassière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles et Vallet.

Aude VOUZELLAUD, conseil en propriété industrielle, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice. Daniel DEVAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Elle est chargée de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux permanences suivantes :

|                                                                                                          |                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>En mairie de Basse-Goulaine (siège de l'enquête)</b><br>25 rue de la Razée – 44 115 BASSE-GOULAIN     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Lundi 17 mars de 9h00 à 12h00</li><li>• Mercredi 02 avril de 14h00 à 17h00</li></ul> |
| <b>En mairie de La Chapelle-Heulin,</b><br>27 rue Aristide Briand – 44 330 LA CHAPELLE-HEULIN            | <ul style="list-style-type: none"><li>• Jeudi 20 mars de 9h00 à 12h00</li></ul>                                              |
| <b>En mairie de Saint-Julien-de-Concelles</b> 4 rue des<br>Heurthauds – 44 450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES | <ul style="list-style-type: none"><li>• Samedi 22 mars de 9h00 à 12h00</li></ul>                                             |
| <b>En mairie de Divatte-sur-Loire</b><br>10 rue Mériadec Laënnec – 44 450 DIVATTE-SUR-LOIRE              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Vendredi 28 mars de 14h00 à 17h00</li></ul>                                          |

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique **en mairies de Basse-Goulaine, Divatte-sur-Loire, La Chapelle-Heulin et Saint-Julien-de-Concelles** aux adresses sus-indiquées, aux jours et heures d'ouverture des services au public.

Le dossier en format numérique sera également consultable sur un poste informatique en mairies de **Basse-Goulaine et de Saint-Julien-de-Concelles**.

La consultation du dossier d'enquête est également possible directement sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur les registres « papiers » déposés en **mairies de Basse-Goulaine, Divatte-sur-Loire, La Chapelle-Heulin et Saint-Julien-de-Concelles** ;
- par voie postale, à l'attention de la commissaire-enquêtrice, en **mairie de Basse-Goulaine (siège de l'enquête)**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.recuperateurssable@gmail.com](mailto:enquete.recuperateurssable@gmail.com) (la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte) ;

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (*Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales*) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique suivant le lien sus indiqué, et mis à la disposition du public en **mairies de Basse-Goulaine, Divatte-sur-Loire, La Chapelle-Heulin et Saint-Julien-de-Concelles** pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du Syndicat de la Loire Aval, à l'attention de Christine MORVAN et/ou Abel GAUTRON [syloa@syndicatloireaval.fr](mailto:syloa@syndicatloireaval.fr) – 1 Ter avenue de la Vertonne – 44 120 VERTOU.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, ou un refus.